

Comptes annuels 2011 : une année de création de valeur

Paris, le 12 avril 2012 : Turenne Investissement présente ses comptes de l'exercice 2011 qui présentent un bénéfice largement positif.

Les comptes annuels audités de Turenne Investissement ont été arrêtés par la Gérance et contrôlés par le Conseil de Surveillance le 12 avril 2012. Le rapport financier pour l'exercice 2011 est en cours de finalisation et sera mis à la disposition du public prochainement.

Compte de résultats : effet des premières cessions de participations

Grâce aux premières cessions réalisées au cours de l'exercice 2011, générant une plus-value de 4,2 millions d'euros (résultat exceptionnel), Turenne Investissement a dégagé un **bénéfice net largement positif de 2,7 millions d'euros**.

La bonne maîtrise des frais généraux a permis également de réduire les coûts d'exploitation de 3%, à 1,3 million d'euros.

	31-déc-11	31-déc-10
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat d'exploitation	- 1 316 532	-1 362 441
Produits financiers	1 136 074	772 791
Charges financières	1 373 546	1 175 454
Résultat financier	- 237 473	- 402 663
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 812 584	643 227
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 594 145	662 099
Résultat exceptionnel	4 218 439	-18 872
RESULTAT NET	2 664 435	- 1 783 977
RESULTAT NET part des commanditaires	2 664 435	- 1 783 977

Bilan au 31 décembre 2011 : poursuite des investissements ciblés

Au 31 décembre 2011, les immobilisations financières de Turenne Investissement, reflet de la valeur comptable des participations détenues, atteignent 21,6 millions d'euros, contre 22,3 millions d'euros en 2010, compte tenu des cessions réalisées au cours de l'exercice.

Le montant total des investissements réalisés en 2011 s'élève à 5,5 millions d'euros. Turenne Investissement a réalisé deux nouvelles prises de participation, dans la société *Somedics* et dans le FCPR *Capital Santé 1*, géré par Turenne Capital, et a renforcé ses participations dans *Mediastay*, *Frio* (holding de *La Sommelière Internationale*), *Capsule Technologie*, *CEDE*, *Countum* et *Carven*.

La trésorerie (valeurs mobilières et disponibilités) atteint 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 7,3 millions d'euros fin 2010 grâce au produit des cessions. Turenne Investissements ne supporte aucune dette financière.

ACTIF	31-déc-11	PASSIF	31-déc-11
Immobilisations incorporelles	-	Capital	11 708 665
Immobilisations corporelles	-	CAPITAUX PROPRES	32 441 090
Immobilisations financières	21 558 604	Autres fonds propres	-
ACTIF IMMOBILISE	21 558 604	Provisions pour risques et charges	-
Créances	45 374	Fournisseurs	150 578
Valeurs mobilières de placement	10 900 427	Dettes fiscales et sociales	-
Disponibilités	44 257	DETTES	150 578
Charges constatées d'avance	43 007		
ACTIF CIRCULANT	11 033 064		
TOTAL ACTIF (en €.)	32 591 668	TOTAL PASSIF (en €.)	32 591 668

Conformément aux principes comptables en vigueur, Turenne Investissement ne comptabilise pas les plus-values potentielles résultant de l'écart entre la valeur comptable nette et la valeur estimative. Au 31 décembre 2011, le montant des plus-values latentes non comptabilisées s'élève 4,7 millions d'euros, confirmant de nouveau le fort potentiel de création de valeur de Turenne Investissement.

Perspectives 2012

Fidèle à sa stratégie, Turenne Investissement va continuer à investir et à accompagner des PME en forte croissance en s'inscrivant comme un partenaire des entrepreneurs dans la durée, principalement dans le cadre d'opérations de capital développement. Au cours du premier trimestre un investissement a déjà été réalisé dans la société Cevino Glass, pour la reprise du groupe Le Kap Verre.

Par ailleurs, comme en 2011, Turenne Investissement va poursuivre la cession de participations à un horizon de 12 à 24 mois, en fonction des opportunités.

A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT

Turenne Investissement, société de capital développement créée par Turenne Capital, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par Turenne Capital.

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services.

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions d'euros lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Contacts

Turenne Capital

Béatrice Vernet

Secrétaire Général

Tél. : 01 53 43 03 03

bvernet@turennecapital.com

Actus Finance

Jean-Michel Marmillon

Relations Presse

Tél. : 01 53 67 35 79

jmmarmillon@actus.fr

Jérôme Fabreguettes-Leib

Relations Investisseurs

Tél. : 01 77 35 04 36

turennecapital@actus.fr



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.



Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (United States Securities Laws)



Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.